

**Séance du Conseil de Ville
du 25 avril 2022, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 13 / 2022**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 12 du 28 février 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Pavlo Bragin
 - M. Damian Fernandez Canosa
 - M. Elliot Gaspard Grégoire
 - M. Aram Khdir
 - Mme Shalom Rohan
 - M. Shpetim Sadrija
6. Crédit des SID de CHF 2'130'000.- HT pour la réalisation des installations de chauffage par "Contracting énergétique" pour les cinq bâtiments suivants de l'écoquartier "Résidence du Parc de la Sorné"
7. Crédit-cadre de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux sur la période 2022-2025
8. Développement du postulat 4.01/22 - "Sobriété et économie d'énergie, développons des « coups de pouce verts »", PS, M. Maël Bourquard
9. Développement de la motion 5.01/22 - "Attention aux enfants, levons le pied à la Mandchourie", PS, Mme Agnès Maeder
10. Développement de la motion 5.02/22 - "Les publications au Journal officiel issues de la commune sur le site internet communal", PS, M. Marc Ribeaud
11. Réponse à la motion 5.01/21 - "Un geste pour la planète : emprunter plutôt qu'acheter", PCSI, Mme Sophie Chevrey-Schaller
12. Réponse à la question écrite 2.08/21 - "Livraisons en ville - lutte contre le bruit", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
13. Réponse à la question écrite 2.09/21 - "Annulation du repas de Noël du personnel communal et gaspillage alimentaire", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
14. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle souligne la présence d'Amnesty international dans le hall pour récolter des signatures, vu les conditions sanitaires l'autorisant à présent. Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche commune avec Porrentruy, sur le fronton de l'Hôtel de Ville est installé le drapeau de la colombe de la paix en raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie. Par solidarité avec le peuple ukrainien, Mme Frossard invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Mme Frossard souhaite la bienvenue à MM. Emmanuel Koller, conseiller communal, et Julien Paratte, conseiller de Ville suppléant pour le groupe socialiste, qui siègent pour la première fois.

2. APPEL

37 membres sont présents.

Conseil de Ville

Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1^{er} vice-président, M. Pascal **Domont**, 2^e vice-président, Mmes Magali **Rohner** et Pauline **Rais**, scrutatrices.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Chloé **Parrat**, Marc **Ribeaud**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

M. Iskander Ali est remplacé par M. Maël **Bourquard**

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

M. Laurent Crevoisier est remplacé par M. Julien **Paratte**

M. Jean-François Gigon est remplacé par M. Vincent **De Carlo**

M. Alexandre Kaiser est remplacé par M. Ignace **Berret**

M. Célien Milani est remplacé par M. Payman **Khandouzi**

Sont excusés

Mme, M., Jérôme Corbat, Gaëtan Farron, Vincent Nicoulin, Céline Robert-Charrue Linder.

Conseil communal

- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Philippe **Hammel**, huissier

Mme Gaëlle Frossard, présidente, suspend les débats afin que la Chancellerie puisse intégrer dans le logiciel utilisé pour le vote électronique les présences/absences. Pour rappel, les responsables de groupe doivent les transmettre à la Chancellerie avant la séance, si possible jusqu'au jour de la séance, à midi, pour éviter une interruption de séance.

3. **PROCÈS-VERBAL NO 12 DU 28 FÉVRIER 2022**

Le procès-verbal no 12 du 28 février 2022 est accepté par 35 voix, sans avis contraire.

4. **QUESTIONS ORALES**

M. Pascal Domont, PLR, rappelant la signalisation à l'entrée est de la rue du Temple - interdiction de circuler avec bordiers autorisés, relève plusieurs places de parc réservées à certains numéros de plaques. Comme la Ville a créé ces emplacements pour ralentir le trafic et offrir du stationnement à toute la population, M. Domont souhaite savoir pourquoi cette signalisation est encore en place en dépit de l'achèvement des travaux du Théâtre du Jura. De plus, les numéros de plaques sont-ils fictifs ?

M. Damien Chappuis, maire, précise qu'un changement des signalisations à la rue du Temple doit intervenir à la suite de l'achèvement des travaux à la route de Bâle. Il renseignera M. Domont au lendemain de la séance.

M. Pascal Domont est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite savoir pourquoi Clair-Logis met au concours son poste de direction et demande des informations sur l'avancée des travaux.

Mme Jeanne Beuret informe que la première visite de chantier aura lieu prochainement. Le Conseil de fondation de Clair-Logis s'est consolidé avec de nouvelles compétences et de nouvelles personnes, qui s'attèleront sous peu au budget prévisionnel courant jusqu'à la remise des clés, au printemps 2023. La directrice ou le directeur doit être nommé-e ; sa mission première consistera en la création d'une équipe de direction et de personnel soignant, avec la priorité accordée aux anciennes collaboratrices et anciens collaborateurs.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Christophe Badertscher, PS, rappelle la motion 5.02/21 - "Favoriser la construction en bois" demandant pour chaque projet de construction l'examen d'une alternative en bois, matériau compatible avec la lutte contre le changement climatique. Aussi, la nouvelle passerelle de Morépoint, dont le Législatif a refusé le crédit en l'absence d'une variante en bois, est-elle à l'étude et en passe d'aboutir ?

M. Emmanuel Koller indique que le Service UETP reprendra ce dossier après le démarrage de la nouvelle étape du chantier *Delémont marée basse*. Le Conseil de Ville statuera ensuite sur cette passerelle, avec une variante en bois.

M. Christophe Badertscher est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revient sur sa motion 5.03/21 - "Bruits routiers : si on tentait de mettre les bœufs devant la charrue", demandant un essai pour tester le 30 km/h pour diminuer le bruit routier et améliorer la sécurité sur le tronçon route de Porrentruy / faubourg des Capucins. Malgré les obstacles procéduriers à cet essai, le Conseil communal avait promis un rapport, au sujet duquel M. Ribeaud souhaite des informations.

M. Emmanuel Koller indique que ce projet d'essai a fait l'objet d'oppositions, donnant lieu à des séances de conciliation, qui n'ont pas débouché sur des accords. En juin 2021, la Ville a donc transmis le dossier au Canton, autorité compétente pour statuer sur ces oppositions. Même si sa réponse n'est pas encore connue, le dossier risque d'engendrer une longue procédure judiciaire.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Chloé Parrat, Alternative de gauche, relève les difficultés rencontrées par la jeune population durant la crise sanitaire en raison des diverses restrictions, notamment celles permettant de tisser des relations sociales. Quelles actions prévoit l'Exécutif pour améliorer le bien-être des jeunes ?

Mme Jeanne Beuret, consciente du problème soulevé, informe des réflexions menées avec la Commission de la jeunesse, l'Espace-Jeunes, le CJC et le CDJ. La première des actions prévues consiste à rencontrer les jeunes gens dans leur quartier : *Eléphantaisies*, *Graffitis sur les buffets électriques*, *Pump track*, *Delémont indoor* ou *l'Espace-Jeunes sort*. La crise sanitaire a mis en évidence l'absence de lieu destiné à la tranche d'âge 18-25 ans pour faire part de son mal-être. Cette lacune est à combler.

Mme Chloé Parrat est satisfaite.

Mme Jeanne Boillat, PS, met en exergue l'absence d'arbres dans les constructions et aménagements réalisés par la Ville, contrairement aux illustrations figurant dans les messages y relatifs (Strate-J, Théâtre du Jura, Centre Coop ou coulée verte). A son sens, le règlement sur les constructions est trop permissif et trop favorable aux financiers. Ce domaine sera étudié dans la réflexion sur le plan climat traité actuellement par l'ensemble des départements communaux. Mme Boillat souhaite connaître les démarches que le Conseil communal entreprendra pour mettre fin à cette pratique et au bétonnage systématique des abords des nouvelles constructions.

M. Emmanuel Koller confirme la plantation d'arbres prévue dans le projet du lauréat du concours pour le Théâtre du Jura. Malheureusement, la présence de conduites souterraines, les gabarits de la route et du trottoir, l'arrêt de bus, de même que les places de parc destinées aux vélos et aux voitures, notamment, n'ont pas permis des plantations à la route de Bâle. En revanche, en compensation, la Ville a planté des arbres en bac sur l'esplanade et à l'intérieur du complexe, en plus de la nouvelle végétation plantée chaque année à divers endroits (en 2021, 70 arbres et 1'500 arbustes indigènes).

Mme Jeanne Boillat est partiellement satisfaite.

M. Christophe Günter, PLR, revenant sur l'abattage de volaille à Develier contaminée par la maladie de Newcastle transmise par les pigeons, demande ce que le Conseil communal entend faire pour supprimer ce volatile dangereux pour les élevages.

M. Damien Chappuis, regrettant ce malheureux événement, informe que l'Exécutif n'a pris aucune mesure sur le territoire delémontain, cette compétence revenant au Canton. Il se renseignera auprès du Service vétérinaire afin de savoir si une action précise doit être menée pour se prémunir contre de tels dommages.

M. Christophe Günter n'est pas satisfait.

Mme Marie Blandino, PCSI, regrette la présence de barrières autour de certaines fontaines, dans la Cour du Château notamment, ce qui nuit à l'attractivité touristique de ce site, tout comme l'absence du drapeau de la Ville ou des sauvages sur la façade nord, avant la rénovation. L'Office cantonal de la culture étant désormais plus permissif, l'Exécutif prévoit-il d'améliorer l'aspect visuel de cette cour ?

M. Emmanuel Koller met en évidence les raisons de sécurité conduisant à l'installation de barrières autour des fontaines, lors de travaux d'entretien ou de manifestations. Pour l'avenir, la Ville s'assurera du retrait des barrières dans un délai raisonnable. Quant au drapeau, il est repeint régulièrement et pourrait faire l'objet d'une mise en valeur par la pose d'une plaque rappelant ses origines et son lien avec la question jurassienne et la Fête du peuple en particulier.

Mme Marie Blandino est partiellement satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Pavlo Bragin
- M. Damian Fernandez Canosa
- M. Elliot Gaspard Grégoire
- M. Aram Khdir
- Mme Shalom Rohan
- M. Shpetim Sadrija

sont acceptées à l'unanimité.

6. CRÉDIT DES SID DE CHF 2'130'000.- HT POUR LA RÉALISATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE PAR "CONTRACTING ÉNERGÉTIQUE" POUR LES CINQ BÂTIMENTS SUIVANTS DE L'ÉCOQUARTIER "RÉSIDENTE DU PARC DE LA SORNE"

M. Pierre Chételat, PLR, opposé au premier crédit similaire, n'est pas non plus favorable à celui-ci, d'autant que les relations entre le promoteur de l'écoquartier et l'ensemble des partenaires et voisins semblent conflictuelles, en raison du collecteur d'eau notamment. Par ailleurs, le permis de construire pour les bâtiments suivants ne semble pas en ordre. Des questions se posent concernant les exigences originelles du plan spécial écoquartier et la réalisation actuelle. De plus, ce message ne précise pas les risques éventuels liés au promoteur ou au taux de remplissage minimal des logements pour couvrir les frais. Estimant le texte incomplet, son groupe s'opposera à l'entrée en matière.

M. Ignace Berret, PCSI, favorable au concept de chauffage proposé, relève l'engagement des Services industriels en faveur de solutions permettant de renoncer aux énergies fossiles. Son groupe soutiendra le crédit à l'unanimité mais s'interroge sur le respect, par le promoteur, des conditions fixées par le permis de construire. Vu les difficultés liées au collecteur principal situé sur le terrain en question, le groupe PCSI demande confirmation qu'à l'heure actuelle, les conventions sont signées pour éviter tout rebondissement dans ce dossier. De plus, quelle partie assumerait les coûts de l'investissement si les logements restaient inoccupés plusieurs années ? Finalement, M. Berret demande une explication s'agissant du terme "installations rachetées" en bas de page 2.

Mme Murielle Macchi-Berdat met en exergue la relation de partenaire dont disposent les Services industriels avec le promoteur. Dans ce cadre, si certaines situations n'ont pas obtenu l'accord des deux parties, l'Exécutif a agi avec intelligence, en prenant du recul face aux difficultés rencontrées et avec la volonté de chercher le dialogue avec le promoteur pour trouver des solutions en partenariat avec le SEDE. En l'occurrence, en ce qui concerne le collecteur, les partenaires ont trouvé un compromis afin de faire respecter toutes les règles imposées par un permis. Les frais, notamment du collecteur, se répartissent entre les partenaires du SEDE (commune, promoteur), comme pour tout projet de cette envergure. Ce partenariat est gagnant pour la Ville, le promoteur et le SEDE. Par ailleurs, les très bonnes relations des Services industriels avec le promoteur ont conduit à ce deuxième contracting énergétique pour les cinq derniers bâtiments. En réponse aux questions posées, Mme Macchi-Berdat indique que la technologie utilisée est usuelle, avec pompe à chaleur, solaire thermique et refroidissement, et ne présente aucun risque. Les Services industriels tablent avec précaution sur un taux d'occupation de 50 % durant les deux premières années, de 75 % pour les deux suivantes et de 95 % après cinq ans. De plus, ils proposent au promoteur de construire globalement l'écoquartier pour ensuite racheter les installations une fois achevées pour en devenir propriétaires. Ce concept de chauffage a fait l'objet d'une étude par un bureau d'ingénieurs ; il a ensuite été soumis à des experts, qui l'ont approuvé du point de vue du type de chauffage et de la rentabilité. Un contrat avec le promoteur fixe les conditions de rachat des installations. A noter que la Ville n'a pas encore entamé le crédit voté pour les quatre premiers bâtiments alors qu'ils sont presque fonctionnels. En outre, Mme Macchi-Berdat met en évidence la société de recouvrement des Services industriels grâce à laquelle, depuis trois ans, les pertes sur débiteurs sont inférieures à Fr. 20'000.- sur un chiffre d'affaires de 30 millions de francs. Dans ce cadre, même en cas de vacance élevée, le propriétaire est tenu de payer les amortissements et les charges liés aux appartements.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 32 voix contre 4.

DECISION : le crédit des SID de CHF 2'130'000.- HT pour la réalisation des installations de chauffage par "Contracting énergétique" pour les cinq bâtiments suivants de l'écoquartier "Résidence du Parc de la Sorne" est accepté par 32 voix contre 4.

7. CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'800'000.- POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUR LA PÉRIODE 2022-2025

M. Emmanuel Koller présente ce crédit valable pour des travaux impératifs et prioritaires non intégrés au budget de fonctionnement. Ils résultent d'une analyse de chaque bâtiment pour inventorier les interventions à réaliser selon quatre domaines : remise aux normes légales, travaux d'entretien, améliorations de l'utilisation de locaux et mandats à des bureaux d'ingénieurs spécialisés lorsque les compétences font défaut au Service UETP. Détaillant les interventions prévues, M. Koller relève l'attention accordée au plan climat pour l'ensemble des travaux, en prévoyant des technologies respectueuses de l'environnement et en veillant à la réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Ce crédit est inscrit au plan financier des investissements, le budget de fonctionnement ne permettant pas d'absorber ces dépenses.

Mme Laurence Studer, UDC, non opposée à ce crédit, s'interroge sur la raison pour laquelle les appartements loués ne disposent d'aucun fonds de rénovation.

Mme Annie Schneider, PS, favorable au crédit, souhaite des renseignements sur la comptabilité des objets du patrimoine financier communal. Sa question concerne notamment l'immeuble situé à la rue des Granges 8, comprenant des appartements. A son sens, le patrimoine financier est soit entretenu par la mise à contribution des recettes du patrimoine, soit amélioré et sa valeur réévaluée. D'autre part, Mme Schneider souhaite savoir si la Ville dispose d'un inventaire de ses bâtiments et propriétés. Le cas échéant, à combien s'élève ce patrimoine et comment est-il comptabilisé ? Elle rappelle la demande réitérée du groupe socialiste d'établir une comptabilité séparée pour le patrimoine financier, en particulier les immeubles et les droits de superficie, pour être au clair sur son rendement et sa gestion.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, souligne l'utilité d'entretenir les bâtiments, dans l'idéal par le budget. Son groupe soutient toutefois ce crédit, en dépit d'une dépense de Fr. 90'000.- prévue pour le Gros-Seuc récemment rénové. Résulte-t-elle d'un oubli ou d'une volonté de ne pas prévoir l'ensemble des travaux ? De plus, l'Hôtel de Ville ne répond toujours pas aux normes de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. Aussi, l'installation d'un ascenseur s'impose, raison pour laquelle le groupe dépose le même soir une motion dans ce sens.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, acceptant cet investissement, attire l'attention du Conseil communal sur l'importance d'accélérer l'assainissement des bâtiments, tout en relevant le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des interventions prévues. En dernier lieu, elle se rallie à la position du groupe PCSI s'agissant de la nécessité d'installer un ascenseur à l'Hôtel de Ville.

M. Emmanuel Koller indique que le fonds de rénovation n'est pas une pratique communale pour l'entretien des appartements. Comprenant le souci de distinguer patrimoine financier et administratif, il informe que l'Exécutif reprendra cette question. Un inventaire des bâtiments communaux existe, de même qu'une planification des travaux d'entretien les concernant. Comprenant également l'interrogation relative au Gros-Seuc, M. Koller précise que certaines dépenses n'ont pas été intégrées dans le crédit d'assainissement pour une question de limite de crédit. Les dépenses envisagées concernent des armoires qui méritent d'être changées. En ce qui concerne l'ascenseur pour l'Hôtel de Ville, M. Koller met en évidence les problèmes techniques de cette installation, vu que le bâtiment est protégé. Les transformations très importantes requises par un ascenseur ont pour l'heure incité le report du projet. Toutefois, une étude est en cours pour réorganiser les bureaux de l'administration, dont le coût est estimé à un million de francs. Une autre réflexion vise à réaménager des locaux d'accueil pouvant être accessibles de plain-pied.

Mme Laurence Studer, UDC, s'étonne des coûts prévus pour la Salle Saint-Georges (Fr. 145'000.-), en raison d'une fuite, alors qu'une rénovation a eu lieu en 2010. Elle regrette cette intervention tardive, qui provoque un surcoût des travaux et souhaite en connaître la cause.

M. Pascal Domont, PLR, rejoint la position de Mme Studer et regrette que la Ville n'ait pas procédé à des rénovations de fond, comme la toiture, les murs ou l'étanchéité, ce qui aurait évité des dépenses non négligeables. D'autre part, il invite à programmer ces travaux à moyen terme pour qu'ils ne soient pas urgents ou impératifs.

M. Christophe Badertscher, PS, se demande si les armoires du Gros-Seuc doivent vraiment être changées, particulièrement si elles sont encore fonctionnelles. Il craint que l'assainissement de l'école incite à remplacer des installations pour que l'ensemble du site soit neuf.

M. Emmanuel Koller rappelle que le CCRD et SACEN SA ont quitté le bâtiment de Saint-Georges, raison pour laquelle la Ville souhaite rénover les bureaux. De plus, certains impondérables surgissent et forcent à consentir des dépenses, telles les infiltrations d'eau. Conscient de l'utilisation optimale des deniers publics, M. Koller est toutefois favorable au remplacement des armoires au Gros-Seuc, requis pour d'autres raisons qu'esthétiques.

DECISION : le crédit-cadre de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux sur la période 2022-2025 est accepté par 36 voix contre 1.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/22 - "SOBRIÉTÉ ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, DÉVELOPPONS DES « COUPS DE POUCE VERTS »", PS, M. MAËL BOURQUARD**

M. Maël Bourquard, PS, détaille ce postulat visant à sensibiliser la population aux économies d'énergie et à la limitation de la consommation en ressources. Ainsi, la mise en place de coups de pouce verts permettra aux citoyennes et citoyens de comparer et de fixer des objectifs personnels de limitation de leur consommation. Il s'agit d'une incitation pour changer un comportement, sans restriction ni interdiction. Citant divers exemples, M. Bourquard suggère d'étudier et développer la mise en place de coups de pouce verts spécifiquement en lien avec la consommation, quelle qu'elle soit. A noter que les Services industriels sensibilisent déjà la population sur les économies d'énergie par le *Delémont.ch* et leur site internet. D'autres mesures sont à étudier, comme la généralisation d'une information sur les factures de consommation ou encore la mise à disposition de mousseurs diminuant le débit des robinets. Le smartmetering permet également des comparaisons à l'échelle de la ville, de quartiers ou entre volontaires.

DECISION : le postulat 4.01/22 - "Sobriété et économie d'énergie, développons des « coups de pouce verts »", PS, M. Maël Bourquard, est accepté par 35 voix, sans avis contraire, avec 2 abstentions.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/22 - "ATTENTION AUX ENFANTS, LEVONS LE PIED À LA MANDCHOURIE", PS, MME AGNÈS MAEDER**

Mme Agnès Maeder, PS, souhaite une meilleure sécurisation du secteur de la Maison de l'Enfance, sans accuser une catégorie d'utilisateurs de la route de la Mandchourie. Elle suggère à la Ville de déterminer une modération du trafic, afin de garantir la sécurité de tous les usagers de ce quartier.

M. Michel Friche, PLR, comprenant l'intervention de Mme Maeder, n'est pas entièrement convaincu de cette motion et la refusera, tout comme son groupe. En effet, cet axe est désormais une route importante de transit, desservant la partie ouest de Delémont et le quartier de la gare. Il écoule rapidement le trafic mais comprend une densité de circulation, avec comme conséquence des problèmes de sécurité. Par ailleurs, M. Friche se demande pourquoi la crèche a été construite dans un secteur aussi sensible, d'autant que ses accès directs se font par la route de la Mandchourie, même si une zone de dépose-minute existe à la rue de la Jeunesse pour les parents qui semblent l'utiliser de manière insuffisante. De plus, les règles de circulation sont définies et les automobilistes, dans leur grande majorité, les respectent. Aussi, M. Friche estime qu'il ne leur appartient pas de s'adapter, cette mission revenant plutôt aux parents se rendant à la Maison de l'Enfance. Il en appelle à la responsabilité individuelle des usagères et usagers et à ne pas inverser le problème. En conclusion, le groupe PLR refuse toute modération du trafic à cet endroit mais se dit favorable à une signalisation appropriée et à une remise à l'ordre des contrevenants, si nécessaire.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, comprenant le fond de la motion, rappelle qu'un bureau d'études spécialisé a validé l'aménagement actuel, en tenant compte d'un postulat précédemment déposé. Il estime illogique d'entraver la fluidité de cet axe important par une limitation à 30 km/h ou des ralentisseurs sur une petite portion. D'autre part, le rétrécissement de la chaussée existant à l'heure actuelle au bas du pont incite à ralentir. Pour le groupe PDC-JDC, le principal danger n'est pas dû à la vitesse mais bien au comportement de certains parents. Dans une approche plus générale, M. Frein relève les nombreux automobilistes s'arrêtant ou se stationnant au mépris des règles usuelles, même en l'absence de disponibilité de places de parc. A noter que les places de stationnement sont régulièrement occupées par des riverains et des personnes travaillant dans le voisinage. La lutte contre ce phénomène implique une présence policière régulière et répressive, pour l'heure insuffisante. Dans ces circonstances, le groupe PDC-JDC soutiendra la motion, tout en insistant sur l'adaptation de la signalisation et la mise en place de contrôles policiers pour faire respecter les règles, et ce dans toute la ville.

M. Maël Bourquard, PS, revenant sur le préavis du Conseil communal, se demande si ce dernier est satisfait de l'aménagement actuel du secteur, bien que validé par un bureau spécialisé. De plus, la présente motion ne requiert pas l'abandon du trafic routier mais une sécurisation de la chaussée pour les usagères et les usagers. Par ailleurs, la Ville a le devoir de garantir un cadre sécuritaire sur son réseau routier et en priorité

à proximité des bâtiments scolaires et de la crèche. L'aménagement, et non les parents, pose problème, en particulier le dépose-minute. De l'avis de M. Bourquard, une modération du trafic ne nuira pas aux temps de trajets des transports publics, d'autant qu'un arrêt de bus se trouve à côté de la Maison de l'Enfance. Il demande une explication, dans le préavis, s'agissant des contrôles et actions de sensibilisation dont les résultats permettront d'étudier les solutions complémentaires "dans le sens indiqué ci-dessus". De l'avis de M. Bourquard, l'Exécutif accepte la motion mais sans aucune modération de trafic et sa position est insatisfaisante. A son avis, si la sensibilisation est nécessaire, elle est très vite oubliée, raison pour laquelle la motion demande la mise en place d'une modération de trafic, au choix du Conseil communal et des services. Il invite donc le Conseil de Ville à accepter la motion et à rejeter la manière dont l'Exécutif entend la traiter.

Mme Laurence Studer, UDC, suggère de prévoir une signalisation similaire à celle de Courrendlin aux abords des écoles, à certaines heures. Elle se rallie au mécontentement exprimé auparavant quant au stationnement sauvage et invite la Police à effectuer des contrôles plus intenses. Une fois ces deux actions en place, la Ville pourra faire le point de la situation.

M. Damien Chappuis, maire, répète que le Conseil communal accepte la motion et la réalisera dans le délai imparti, une fois la motion approuvée par le Législatif. De manière générale, l'Exécutif renonce à suggérer des éléments opérationnels. A l'heure actuelle, force est de constater que ce secteur est problématique, en raison des usagères et usagers de la crèche, du Centre professionnel ou de la patinoire, entre autres. M. Chappuis attend les propositions de professionnels en matière de modération du trafic, élément peut-être insuffisamment précisé dans le préavis. A son avis, la Ville fait actuellement face à un problème de société découlant de comportements inappropriés en matière de stationnement notamment et dans tous les secteurs de la Ville. La présence permanente de la Police est impossible et M. Chappuis souhaite que chaque habitante et habitant fasse preuve de respect envers autrui.

DECISION : la motion 5.01/22 - "Attention aux enfants, levons le pied à la Mandchourie", PS, Mme Agnès Maeder, est acceptée par 31 voix contre 4, avec 2 abstentions.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/22 - "LES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL ISSUES DE LA COMMUNE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, indique que depuis dix ans, les demandes de grands permis déposées à Delémont sont accessibles sur le site internet de la Commune et publiées dans le *Journal officiel*. Il estime judicieux d'inclure aux enquêtes publiques les communications officielles émanant de la Commune, c'est-à-dire celles figurant sous la rubrique "Publications des autorités communales et bourgeoises" du *Journal officiel*. Ces informations ont un intérêt général pour la population et une portée juridique. M. Ribeaud n'entend pas concurrencer ou remplacer la publication cantonale mais communiquer des informations importantes à la population, processus rapide et simple à mettre en place et plus utile que le renvoi vers un autre site.

M. Christophe Günter, PLR, admet que cette motion permet l'obtention de nombreuses informations concernant Delémont mais il doute que la population se renseigne chaque semaine sur ce qui se passe en ville. Pour les permis de construire, les voisins sont informés par courrier alors que les exploitants de réseau et les artisans potentiellement soumissionnaires élargissent la consultation des publications au-delà du territoire delémontain et recourent au *Journal officiel*. M. Günter invite à utiliser les ressources en personnel de manière efficiente. De plus, de manière générale, il regrette que le Conseil communal accepte les interventions de la gauche alors que son préavis précise "qu'il n'est pas envisageable d'intégrer des informations provenant d'une source externe". Pour être objectif, il suggère de refuser les actions inutiles.

M. Marc Ribeaud, PS, s'étonne des arguments de M. Günter, les permis figurant sur le site depuis une dizaine d'années. D'autre part, de l'avis du motionnaire, les informations publiées dans ce journal doivent au moins intéresser le Conseil de Ville. Par ailleurs, l'ensemble des annonces sont destinées à la population, comme par exemple la convocation des ayants-droit à une votation. La mise sur internet revient à un simple transfert de documents, intéressante pour la population.

M. Damien Chappuis, maire, informe que le nouveau site internet de la Ville est pratiquement achevé. Y faire paraître les publications concernant Delémont requiert quelque temps mais les services entreprendront toute démarche pour renseigner les citoyennes et citoyens. De plus, un lien avec un site externe peut engendrer un problème de référencement si le Canton modifie l'emplacement des journaux. Ainsi, disposer de l'ensemble des informations relatives à la Ville publiées dans le *Journal officiel* engendre un travail de recherche d'informations à mettre à la disposition de la population.

DECISION : la motion 5.02/22 - "Les publications au Journal officiel issues de la commune sur le site internet communal", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée par 30 voix contre 2, avec 5 abstentions.

11. **RÉPONSE À LA MOTION 5.01/21 - "UN GESTE POUR LA PLANÈTE : EMPRUNTER PLUTÔT QU'ACHETER", PCSI, MME SOPHIE CHEVREY-SCHALLER**

La parole n'est pas demandée.

12. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/21 - "LIVRAISONS EN VILLE - LUTTE CONTRE LE BRUIT", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, est satisfait.

13. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/21 - "ANNULATION DU REPAS DE NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, comprend la volonté de l'Exécutif de préserver le personnel d'une éventuelle contamination due au covid. En revanche, elle regrette une telle décision quelques heures seulement avant la manifestation alors que le Conseil communal aurait pu la prendre au moins trois jours plus tôt. Elle déplore le manque de considération envers le personnel en raison de cette annulation très tardive. Toutefois, elle se réjouit du reconditionnement de certaines denrées et rappelle l'importance de ce sujet d'actualité. Du reste, la Confédération mène une campagne incitant la population à prêter attention à sa consommation. En dernier lieu, elle rejoint la position de M. Bourquard, le gaspillage alimentaire étant un énorme gaspillage d'énergie.

14. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés

- **question écrite 2.01/22** - "Prix du gaz à Delémont : les consommateurs attendent des réponses claires", PLR, M. Michel Friche
- **question écrite 2.02/22** - "Parc de la Sorne : quid des appartements à loyers modérés", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
- **question écrite 2.03/22** - "Centralisation des Offices de poursuites et faillites ; l'avis de l'Autorité communale", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
- **postulat 4.02/22** - "Journée des sports à Delémont", PS, M. Laurent Crevoisier
- **motion 5.03/22** - "Aménagement d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville : une accessibilité facilitée à la population", PCSI, Mme Zoé Scrima
- **motion 5.04/22** - "Pour des arbres à la croissance plus libre ! En finir avec la taille en tête de chat.", Alternative de gauche, Mme Magali Rohner

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Gaëlle Frossard

Nadia Maggay